

DELIBERATION N° 74 / 2021
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 13 décembre 2021

Sous la présidence de M. NEDJAR, Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. DADDA, Mme EL HAJOU, M. BA, Mme BOCK, M. POËSSEL, M. RUBANY, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme NAZEF, M. BUISINE, M. BIRACH, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED

Excusé et a donné procuration : M. FLORIN à M. BA, Mme EL MANANI à Mme GOMEZ, M. PROD'HOMME à M. RUBANY, Mme CETINKAYA à M. OLIVIER, Mme UMAKANTHAN à Mme NAZEF, Mme DIALLO Aminata à Mme LE LEPVRIER, M. BOUTRY à Mme SAINT-AMAUX

Secrétaire de séance : Mme NAZEF

Secrétaire de séance :

Objet : Election des représentants du Conseil municipal à la Commission d'Appel d'offres et la désignation du vice-président, à caractère permanent

M. Le Maire expose :

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le Conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

M. Le Maire indique que trois listes présentent des candidats.

Liste « LIMAY AVANCE POUR VOUS ET AVEC VOUS »

Titulaires :

- Ghyslaine MACKOWIAK
- Samir MENIRI
- Alain FLORIN
- Gérard PROD'HOMME
- Keenajah UMAKANTHAN

Suppléants :

- Elisabeth GOMEZ
- Yaya BA
- Nicole BOCK
- Stéphane BUISINE
- Bruno BIRACH

Liste « LIMAY DEMAIN 2020 »

Titulaire :

- Cécile DUMOULIN

Suppléant :

- Jean-Luc MAISONNEUVE

Liste « UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LIMAY »

Titulaire :

- Mickael BOUTRY

Suppléant :

- Brahim SAHED

Il est procédé au vote, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et au dépouillement :

Nombre de votants : 33
Abstentions : 0
Bulletins blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés : 33

ont obtenu :

Liste : « Limay avance pour vous et avec vous » : 24 voix
Liste : « Limay demain 2020 » : 5 voix
Liste : « Un nouveau souffle pour Limay » : 4 voix

L'attribution des sièges se répartit de la manière suivante :

- * 4 sièges pour « Limay avance pour vous et avec vous »
- * 1 siège pour « Limay demain 2020 »

Sont ainsi déclarés élus titulaires :

- Ghyslaine MACKOWIAK
- Samir MENIRI
- Alain FLORIN
- Gérard PROD'HOMME
- Cécile DUMOULIN

Suppléants :

- Elisabeth GOMEZ
- Yaya BA
- Nicole BOCK
- Stéphane BUISINE
- Jean-Luc MAISONNEUVE

Pour siéger à la Commission d'appel d'offres.

Monsieur Le Maire est président de droit de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Il désigne Mme MACKOWIAK, vice-présidente.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

D.NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Election de représentants du Conseil municipal à la Commission d'Appel d'Offres et la désignation du vice-président, à caractère permanent

Date de transmission de l'acte : 20/12/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 20/12/2021

Numéro de l'acte : delib-74-2021 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20211220-delib-74-2021-DE

Date de décision : 20/12/2021

Acte transmis par : Corinne STIGER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants